

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2010

⇒ Présentation des projets du Conseil Communal Enfants et du Conseil Communal Jeunes

Présents : M. Olivier CHAPLET, Mme Isabelle PREVOT, M. Jean-Louis DUVAL, Mme Marie-Annick FAYAT, M. Jacques HEESTERMANS, Mme Liliana MEISTER, M. Jean-Michel BELHOMME, Mme Stéphanie CHILLOUX, M. François REALINI, Mme Reine FASSI, M. André SAURIOT, M. Yves-Marie FRANCOIS, M. Daniel COMPTE, Mme Annick LABAYE, M. Bernard DUTAT, Mme Catherine LEMAIRE, M. Alain DEMANDRE, Mme Nathalie CRISCIONE, Mme Stefanie NALINE, M. Antoine VALVERDE, M. Etienne DEVAUX, Mme Fatima RIBEIRO, Mme Marika LEDUC, Mme Geneviève DELPORTE, M. Philippe STEVANCE, M. René LEBUCHOUX, Mme Odile MONTAGNE, M. Lylian SENECHAL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

- Mme Ginestière à M. Belhomme

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

► **EST INFORME** des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n°49/2010 du 5 novembre 2010**

Signature d'un bail commercial d'une durée de 9 ans avec M. Fabien PICHON pour la location du local sis 2 ter, place Sodbury à Cesson (restaurant La Bacotte).

Montant du loyer mensuel : 1 021,83 €

➤ **Décision n°50/2010 du 20 octobre 2010**

Signature d'une convention de participation financière avec l'association « Cesson Animation », représentée par son Président, M. Jean-Jacques HAUTCOEUR, pour l'encartage d'un document dans une publication municipale.

Montant de la contribution versée par l'association à la commune : 140 € pour le document encarté.

➤ **Décision n°51/2010 du 4 novembre 2010**

Annulation de la décision n°50/2010 (l'encartage n' a pas eu lieu).

➤ **Décision n°52/2010 du 17 novembre 2010**

Désignation de Maître Laurent THIRION, Avocat à la Cour, dont l'étude se situe 5 bis, rue Rosa Bonheur à Melun (77000) afin de conseiller la commune dans l'affaire opposant l'entreprise Bâtiment Service Industrie au Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart, et d'en assurer sa défense, que ce soit dans le cadre d'une conciliation amiable ou d'un contentieux, devant le Tribunal Administratif de Melun.

Nota : Numéros 53-54-55 non utilisés dans le chrono des décisions.

➤ **Décision n°56/2010 du 27 septembre 2010**

Signature d'un contrat de location avec le Syndicat Intercommunal des Sports concernant la location de la piscine intercommunale Georges et Rolande HAGONDOKOFF pour la période scolaire allant du 20 septembre 2010 au 17 juin 2011 en vue de l'utilisation de la piscine par les écoles.

Montant estimatif du contrat : 47 000 €.

ADMINISTRATION GENERALE

► **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal (consultable auprès de la Direction Générale des Services).

Vote : 26 voix Pour

3 votes Contre (M. Sénéchal, Mme Montagne, M. Lebuchoux)

SOCIAL

► **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de la crèche familiale (consultable auprès de la Direction Générale des Services).

Vote : 23 voix Pour

6 votes Contre (Mme Leduc, M. Stévanche, Mme Delporte, M. Sénéchal, Mme Montagne, M. Lebuchoux)

TRAVAUX / URBANISME

► **DECIDE** de modifier le nom de la voie communale située dans le lotissement de Montbréau, qui s'intitule « chemin du Ponceau »,

NOMME ladite voie communale : « rue de la Roselière ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

Vote : unanimité

► **DECIDE** d'approuver la délibération du SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais n°32/10 du 4 octobre 2010 portant retrait des communes de Cesson, Nandy, Lieusaint, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis,

DIT que Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : unanimité

► **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** sur le dossier d'autorisation au titre de la loi pour la valorisation écologique de l'étang du Follet

Vote : unanimité

RESSOURCES HUMAINES

► **DECIDE de créer :**

- 5 postes d'Agents de surveillance des points écoles, non titulaires, pour un total de 1.500 heures, pour la période du 01.01.2011 au 31.12.2011

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 297, indice majoré 292,
DIT que les crédits seront prévus au budget.

Vote : unanimité

► **DECIDE** d'ouvrir 1 poste sous Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.), pour 20 heures hebdomadaires,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre du dispositif C.A.E (convention avec l'Etat, contrat de travail avec le bénéficiaire),

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides de l'Etat afférentes à ce dispositif,

DIT que la rémunération est prévue au budget de la commune,

DIT que la présente délibération prendra effet au 13.12.2010

DIT que les crédits seront prévus au budget.

Vote : 26 voix Pour

3 abstentions (*Mme Leduc, M. Stévanche, Mme Delporte*)

► **PREND** acte de la mise à disposition partielle des agents du service social de la ville auprès du CCAS de la ville,

DECIDE de déroger, conformément aux possibilités offertes par la réglementation, au principe de remboursement par le CCAS, de la partie de la rémunération des agents, selon la quotité de travail réalisé pour le compte du CCAS,

PRECISE qu'aucune compensation ne sera sollicitée auprès du CCAS, sur toute la durée de la convention de mise à disposition, fixée à 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Vote : unanimité

INFORMATION

⇒ Marchés publics

Appel d'offres :

- Location de cars avec chauffeurs destinée aux transports des services communaux
Titulaire : VEOLIA TRANSPORTS
Montant : Marché à bons de commande < à 45 000 € HT, soit < à 53 820 € TTC

MAPA :

- Réaménagement des menuiseries extérieures de la Médiathèque
Titulaire : S.A.C.R.E.
Montant : 40 927.35 € HT, soit 48 949.11 € TTC
- Réaménagement de deux classes dans l'enceinte du groupe scolaire Jules Verne
Titulaire : A.I.C.P.
Montant : 5 698.82 € HT, soit 6 815.79 € TTC
- Aménagement des cours extérieures du groupe scolaire Jules Verne
 - Lot 1 : Création d'une aire de jeux
Titulaire : AQUARELLE
Montant : 18 684 € HT, soit 22 346,06 € TTC
 - Lot 2 : Dépose et repose d'une clôture, remise en état d'un terrain en gazon
Titulaire : AQUARELLE
Montant : 5 400 € HT, soit 6 458,40 € TTC
- Réfection des peintures dans l'enceinte des bâtiments scolaires
Titulaire : BATIPEINT
Montant : 15 062,02 € HT, soit 18 014,18 € TTC
- Nettoyage des surfaces vitrées des bâtiments communaux
Titulaire : AP NET SERVICES
Montant : 12 510,80 € HT, soit 14 962,62 € TTC
- Fourniture de colis de Noël pour les personnes âgées de 70 ans et plus de la Ville de Cesson
Titulaire : VALETTE FOIE GRAS
Montant : 5 942,79 € HT, soit 7 107,58 € TTC

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Fait à Cesson, le 3 décembre 2010
Le Maire,**



Olivier CHAPLET